Privilège

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, j'essayais de prendre la parole pour remercier la Chambre en mon nom personnel et au nom des autres députés qui célèbrent leurs 25 années de carrière à la Chambre. Je tiens à remercier les députés qui ont parlé en notre nom.

Il est très vrai que la motion que vient de proposer le vice-premier ministre et que vient d'adopter la Chambre prouve que notre assemblée s'intéresse encore beaucoup à l'aspect humain des choses. Je tiens à dire à quel point je suis fier de collaborer avec les députés qui siègent ici. Il y en a ici qui ont beaucoup de talent et un brillant avenir en politique canadienne.

Monsieur le Président, je m'en voudrais de ne pas remercier mes électeurs de la circonscription de Renfrew—Nipissing—Pembroke, dans la vallée de l'Outaouais, et ceux des autres circonscriptions que j'ai représentées auparavant, pour leur loyauté au fil des années et pour la chance qu'ils m'ont donnée de les représenter ici. C'est effectivement un honneur pour nous tous de nous efforcer de bien représenter les Canadiens ici et de représenter le Canada sur la scène internationale.

Enfin, monsieur le Président, il y a dans ce métier des gens qu'on oublie parfois et dont on reconnaît rarement la contribution. Je veux parler de ma femme et de mes enfants. Je tiens à remercier très sincèrement Lois, Sherri et Doug pour avoir fait preuve d'une loyauté et d'une patience formidables au fil des années, ainsi que tous mes amis intimes et tous les membres de nos partis respectifs qui, dans nos comtés, nous appuient, nous sont fidèles et accomplissent du travail de tranchée pour nous de temps à autre. Nous leur devons tous énormément.

Après avoir remercié tout le monde, je tiens à dire encore une fois aux députés qu'aucun des défis qui se posent aujourd'hui au Canada, que ce soit du point de vue de l'unité nationale ou d'un autre point de vue, ne saurait nous échapper si nous voulons vraiment le relever ensemble. Attaquons—nous y ensemble! Nous avons un pays magnifique. Oui, nous avons des défis à relever, mais nous devons avoir la volonté et le désir de les relever et de continuer à faire de ce grand pays qu'est le Canada ce que les Pères de la Confédération et ceux qui ont siégé ici avant nous ont voulu que nous en fassions, de sorte que nous léguions à ceux qui nous succéderont un merveil-leux passé sur lequel bâtir l'avenir.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je crois que le député a soulevé la question de privilège et je n'ai jamais vu de questions de privilège apparemment plus fondées que dans ce cas.

Je profite de l'occasion pour dire que j'ai trois motions à proposer à la Chambre. La première a fait l'objet de consultations et il y a consentement unanime pour la présenter. La voici:

Que le rapport sur les circonstances ayant entraîné la réquisition des Forces armées canadiennes pour venir en aide au pouvoir civil, que je dépose maintenant soit renvoyé au Comité permanent de la justice et du solliciteur général.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, dans l'esprit de coopération qui règne actuellement, nous sommes heureux de consentir à cette motion.

Je voudrais toutefois que le secrétaire parlementaire clarifie brièvement pour la Chambre le fait qu'il y a deux avis de motion portant production de documents au Feuilleton, l'un inscrit au nom du député d'Ottawa—Vanier qui demande des copies de tous les documents et lettres échangés entre le gouvernement du Canada et celui du Québec concernant le déploiement des Forces canadiennes à Kahnawake et à Kanesatake. Je crois que c'est le sujet de ce rapport.

L'autre est inscrit à mon nom et il demande des copies des documents établissant le coût total du déploiement des Forces canadiennes à Oka, au Québec, et qui doivent de toute façon être fournis au gouvernement conformément à la Loi sur la défense nationale.

Je signale aussi que mon autre avis de motion demande une copie du rapport du procureur général du Québec au secrétaire d'État du Canada exposant les circonstances dans lesquelles on a fait venir les Forces canadiennes à Oka. Je suppose qu'elle se trouve dans ce rapport.

Il semble que le secrétaire parlementaire a répondu par inadvertance en déposant la réponse à l'un de mes avis de motion portant production de document, ce qui me porte à me demander pourquoi nous ne nous sommes pas entendus là-dessus mercredi.

En tout cas, je me demande où se trouve ce document. A-t-il été déposé à la Chambre? Si oui, quand? Il semble parler d'un document qui a été déposé et que je ne l'ai pas vu déposer. Le secrétaire parlementaire pourrait-il faire la lumière sur ce point.